

Négociation accord sénior

Le compte n'est toujours pas bon !

La Direction Générale, une fois de plus, joue la montre et a décidé de reporter la prochaine séance de négociation prévue le 2 Juin au 1 Juillet. Cela traduit son mépris affiché alors qu'il y a urgence à améliorer les conditions de travail des salarié.es seniors. La Direction Générale et les agent.es de France Travail n'ont décidément toujours pas la même vision de la situation des seniors. **Nos revendications sont toujours plus que jamais un allègement du temps et de la charge de travail pour nos collègues, sans baisse de salaire ni réduction de jours de congé.** Ce qui suppose un effort financier auquel se refuse la direction.

Le projet de la direction :

Contraints par la loi de devoir ouvrir une négociation sur la situation des salarié.es dits expérimenté.es, les prestidigitateurs de la Direction Générale ont proposé des mesures qui ne sont pour l'essentiel que des aménagements de droits existants.

➡ Réapparition de la semaine EN 4 jours

En utilisant l'heure de réduction quotidienne PA 60 et en renonçant à des jours de RTT les agent.es pourraient travailler 4 jours par semaine selon 2 formules :

- Soit 35h/semaine et 7h45/jour en renonçant à 100% des jours RTT
- Soit 36h/semaine et 8h/jour en conservant 6 jours de RTT"

➡ Valorisation de la retraite progressive :

L'établissement propose de prendre en charge 100% de la part patronale de cotisation retraite (régime général et AGIRC ARCCO) dans le cas de retraite progressive à partir de 60 ans, pour une durée de 2 ans.

➡ Utilisation du compte épargne temps :

La proposition consiste à convertir 25% du montant de l'indemnité retraite en jours de CET dans la limite de trente jours.

➡ D'autres mesures de second plan sont annoncées comme, par exemple : Priorisation des actions de tutorat et de coaching pour les agent.es de plus de 50 ans dans le cas de transmission de compétences, autorisations d'absence payées pour réaliser un bilan médical prévention à partir de 50 ans et mise en place d'un entretien de parcours professionnel à 58 ans.

La CGT France Travail revendique :

➡ Dans le cadre de la retraite progressive, nous demandons, pour tous les agent.es de France Travail, une prise en charge illimitée, incluant les cotisations salariales, jusqu'à leur départ en retraite.

➡ La possibilité d'une **SEMAINE DE 4 jours** en ne perdant pas le bénéfice de ses congés.

➡ Des adaptations et propositions d'organisations de travail avec des éléments objectivables, en tenant compte déjà que l'épuisement des seniors ne débute pas qu'à partir de 60 ans.

La CGT rappelle qu'il est déjà possible de cumuler ses heures PA 60 et que les collègues de plus de 60 ans utilisent ce droit en cumulant de préférence au mois ou au trimestre.

Nous dénonçons le dévoiement de dispositifs existants. Ainsi la proposition du CET s'inscrit toujours dans la volonté de la DG que les agent.es s'autofinancent son temps partiel ou son départ par anticipation.

Avec une négociation sans budget, la direction se livre à un tour de passe-passe : elle joue avec le droit existant sans jamais s'engager sur des mesures concrètes.
Pour la CGT, c'est NON !

FOCUS statut public : Lors de cette négociation concernant les agent.s de droit privé, la **CGT a évidemment interpellé la direction sur la situation des agent.es de droit public** tout autant impacté.es sur la nécessité d'une amélioration de fin de carrière : **la DG ferme la porte à toute proposition.** Cette réponse est n'est évidemment pas soutenable.

**Rejoignez-nous
et Syndiquez Vous !**



A Paris, le 4 juin 2026

Pour la CGT, cette négociation aurait dû permettre l'obtention de nouveaux droits, et non se limiter à un accord imposé par la loi.

CGT France travail - 38 rue des frères Flavien -
75020 Paris syndicat.cgt@francetravail.fr